

Les niveaux d'alerte : quelles sont les restrictions ? *

Nettoyages		Arrosages		Remplissages, Loisirs																		
	Voitures		Vannes, façades, terrasses		Jardins potagers		Espaces verts, ronds-points, pelouses, jardins, plantes en pot et massifs fleurs, arbres et arbustes		Terrains de sport et hippodromes enherbés		Golf		Piscines privées (de - de lin3)		Piscines à usage collectif		Prélèvements domestiques dans les cours d'eau		Fontaines publiques et privées		Jeux d'eau dans les parcs	
																						
De laver les véhicules (hors stations professionnelles)	Sauf si le lavage est réalisé sous pression par une entreprise de nettoyage	Avant 9h et après 19h	Avant 9h et après 19h	Avant 9h et après 19h	Avant 9h et après 19h	Avant 9h et après 19h	Hors remise à niveau et première mise en eau si le chantier a débuté avant les premières restrictions	De remplir et vidanger les piscines à usage collectif	Avec retrait des installations de pompage	Du fonctionnement des fontaines publiques et privées à circuit ouvert, dans la mesure où cela est techniquement possible	Sauf si l'eau est recyclée ou en cas d'activation du plan canicule de niveau 3	De laver les véhicules (hors stations professionnelles)	Sauf si le lavage est réalisé sous pression par une entreprise de nettoyage	Avant 9h et après 19h	Avant 9h et après 19h	Avant 9h et après 19h	Avant 9h et après 20h	Hors remise à niveau et première mise en eau si le chantier a débuté avant les premières restrictions	De remplir et vidanger les piscines à usage collectif	Avec retrait des installations de pompage	Du fonctionnement des fontaines publiques et privées à circuit ouvert, dans la mesure où cela est techniquement possible	Sauf si l'eau est recyclée ou en cas d'activation du plan canicule de niveau 3
																						
De laver les véhicules (hors stations professionnelles)	Sauf si le lavage est réalisé sous pression par une entreprise de nettoyage	Avant 9h et après 19h	Avant 9h et après 19h	Avant 9h et après 19h	Avant 9h et après 19h	Avant 9h et après 19h	Hors remise à niveau et première mise en eau si le chantier a débuté avant les premières restrictions	De remplir et vidanger les piscines à usage collectif	Avec retrait des installations de pompage	Du fonctionnement des fontaines publiques et privées à circuit ouvert, dans la mesure où cela est techniquement possible	Sauf si l'eau est recyclée ou en cas d'activation du plan canicule de niveau 3	De laver les véhicules (hors stations professionnelles)	Sauf si le lavage est réalisé sous pression par une entreprise de nettoyage	Avant 9h et après 19h	Sauf les arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 2 ans, si mise en œuvre de techniques économiques en eau (usage autorisé de 19h à 9h)	Avant 9h et après 19h	Sauf greens et départ de golf	Hors remise à niveau et première mise en eau si le chantier a débuté avant les premières restrictions	Sauf remise à niveau ou en cas de premier remplissage ou réglementation pour raison sanitaire	Avec retrait des installations de pompage	Du fonctionnement des fontaines publiques et privées à circuit ouvert, dans la mesure où cela est techniquement possible	Sauf si l'eau est recyclée ou en cas d'activation du plan canicule de niveau 3
												Interdiction	Sauf impératif sanitaire ou sécuritaire	Avant 9h et après 19h	Sauf les arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 2 ans, si mise en œuvre de techniques économiques en eau (usage autorisé de 19h à 9h)	Sauf autorisation du service police de l'eau	Sauf pour les greens et seulement avant 9h et après 20h	Interdiction	Sauf pour raison sanitaire	Avec retrait des installations de pompage	Du fonctionnement des fontaines publiques et privées à circuit ouvert, dans la mesure où cela est techniquement possible	Sauf si l'eau est recyclée ou en cas d'activation du plan canicule de niveau 3

VIGILANCE : Déclenché lorsque la coexistence de tous les usages de l'eau devient incompatible avec le bon fonctionnement du milieu aquatique.

ALERTE : Aggravation de la situation sans pour autant que le milieu aquatique et l'usage de l'eau ne soient sévèrement atteints.

ALERTE RENFORCÉE : Milieu aquatique et usage de l'eau fortement atteints - Limitation de la consommation d'eau potable aux usages prioritaires.

CRISE : Difficultés généralisées ou menaces graves sur l'alimentation en eau potable - Interdiction totale des usages non prioritaires.

* Les restrictions ne concernent pas l'usage de l'eau réalisé à partir d'un récupérateur d'eau de pluie

** je consulte sur maps.vaucluse, la carte sécheresse

*** les restrictions s'appliquent aux zones géographiques où l'eau est utilisée quelque soit l'origine de la ressource